

Fabriquer et utiliser des compléments alimentaires à base de plantes pour ses animaux en élevage bio

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les plantes favorisant le bien-être de ses animaux et la façon de les utiliser
- Savoir fabriquer des compléments alimentaires à base de plantes pour ses animaux
- Être en capacité de reconnaître les plantes d'intérêt

CONTENU

Jour 1:

- Législation sur l'utilisation des plantes en élevage
- Classification des plantes en fonction de leur composition
- Différentes façons d'utiliser les plantes : séchage, méthodes d'extraction (eau, alcool, huile, glycérine)
- Travaux pratiques : réalisation d'une alcoolature
- Reconnaissance des plantes
- Etude des plantes, de leurs propriétés et notion de synergie
- Travaux pratiques : réalisation d'une macération huileuse et/ou d'une pommade selon le choix des participants

Jour 2:

- Propriétés des plantes face aux diverses problématiques rencontrées en élevage
- Travaux pratiques : fabrication d'une bassine à lécher
- Informations sur l'approvisionnement en matières premières

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle : présentation avec diaporama, vidéoprojecteur, paperboard
- Echanges stagiaires/intervenant.
- Travaux pratiques
- Bibliographie, liste de fournisseurs de plantes fournie
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences en fin de formation

Moyens matériels : Pas de matériel spécifique requis.

INFOS PRATIQUES

<u>Lieu</u>: Secteur Puget-Théniers

<u>Date</u>: lundi et mardi 15 et 16 janvier 2024 <u>Durée</u>: 14 heures; <u>Horaires</u>: 9h00 - 17h00.

Repas: tiré du sac.

<u>Intervenant</u>:

Michel THOUZERY, éleveur d'ovins en Ariège, producteur de PAM à Simples, intervenant pour le GIE Zone Verte

<u>Responsable de formation</u>: Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Producteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif:

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

<u>Validation de la formation</u>: Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

<u>Modalité d'évaluation</u>: *A la fin*: évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER?

Contactez votre service de remplacement!

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Date limite d'inscription: 11/01/2024.
- Inscription via le formulaire ICI
- Conditions Générales des Services (CGS) à lire ICI
- Nombre de stagiaires : Minimum 7 pour maintien, maximum 12
- Délais d'annulation: le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les <u>CGS</u>).
 Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.